

| Thème | Territoire | Fiche-bonne pratique | |
|---------|-------------------------|----------------------|----------------|
| Déchets | Agglomération d'Orléans | Référence : 45_D_04 | Date : Février |

GESTION ALTERNATIVE ET PREVENTION DES BIODECHETS DES GROS PRODUCTEURS à l'Aggl'O (45)

Restauration scolaire des écoles
municipales d'Ingré



Restauration municipale de St Pryvé



Restauration scolaire de l'école de
Semoy



Restauration du foyer d'enfant Le Mouteau
à St jean le Blanc



Source : Aggl'O

| | |
|----------------------------|---|
| Historique/Contexte | <p>Au démarrage du programme local de prévention l'AggLO a souhaité favoriser l'expérimentation de solutions de compostage sur des établissements publics proposant un service de restauration collective afin de détourner des quantités plus importantes de biodéchets de la collecte.</p> <p>En 2011, les « gros producteurs de biodéchets » ont eu « obligation de tri à la source » de ces biodéchets « en vue de valorisation ». Sont désormais considérés comme « gros producteurs de biodéchets » les établissements produisant ou détenant des biodéchets au-delà de 10 tonnes/an. Des seuils ont été fixés pour que cette nouvelle réglementation soit appliquée dès 2012 dans les plus gros établissements jusqu'à concerner en 2016 ceux générant plus de 10 tonnes de biodéchets/an.</p> <p>2012 : + de 120 tonnes/an 2013 : 80-120 tonnes 2014 : 40-80 tonnes 2015 : 20-40 tonnes 2016 : 10-20 tonnes</p> |
| Calendrier | <p>-2009 puis 2010-2011 : 2 vagues d'appel à projet ont été lancées et ont conduit à la mise en place de projets de « compostage in situ » grâce à la participation financière de l'AggLO</p> <p>-2012 : lancement d'une étude sur la gestion alternative des déchets verts comprenant un volet spécifique sur cette problématique des biodéchets des gros producteurs.</p> |
| Territoire | Agglomération d'Orléans |
| Maître d'ouvrage | L'AggLO |
| Maître d'œuvre | Étude : bureau Indiggo/Ceden Direction de la Gestion des Déchets |
| Objectifs | <p>-Détourner de la collecte les biodéchets des « gros producteurs » actuellement collectés par l'AggLO</p> <p>-Encourager ces professionnels à mettre en place des actions de réduction à la source ou de valorisation sur site</p> |
| Travaux/contenu | Implantation de 4 « gros » composteurs |
| Difficultés | / |
| Sensibilisation | <p>Phase de préparation :</p> <p>-répartition des professionnels identifiés par le bureau d'étude selon les différents seuils d'application de la loi</p> <p>-recensement des têtes de réseaux et principaux établissements visés</p> <p>-prise de contact vers les chambres consulaires pour savoir si elles sont au courant de cette nouvelle réglementation et dans ce cas si</p> |



le Grenelle
Environnement

| | |
|---|--|
| | elles ont mis en place une action vers leurs ressortissants + questionnement du CG45 en tant que porteur du plan ? |
| Coût de l'opération | Coût global : 29 000€ (soutien à l'investissement) |
| Financeurs | Aggl'O |
| Dispositif-cadre | Programme local de prévention des déchets |
| Finalités du développement durable | -Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
| Évaluation | / |
| Singularité | Traitement des déchets par les gros producteurs |
| Contacts | Hélène PEROCESCHI <i>Animatrice du Programme Local de Prévention des Déchets</i> Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire Direction des Déchets |

| | |
|------------------|---|
| Rédacteur | Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50 |
|------------------|---|